Direction du personnel et des services

Arrêté du 22 décembre 2000 portant nomination des représentants de l'administration au comité technique paritaire spécial de la direction du personnel et des services

NOR: EQUT0010237A

Le ministre de l'équipement, des transports et du logement,

Vu la loi nº 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi nº 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat;

Vu le décret nº 82-452 du 28 mai 1982 modifié relatif aux comités techniques paritaires ;

Vu le décret nº 97-712 du 11 juin relatif aux attributions du ministre de l'équipement, des transports et du logement ;

Vu l'arrêté du 12 septembre 1997 portant création des comités techniques paritaires à l'administration centrale ;

Vu l'arrêté du 9 décembre 1997 portant composition du comité technique paritaire spécial de la direction du personnel et des services ;

Vu l'arrêté du 7 novembre 2000 fixant la répartition des sièges représentants du personnel entre les organisations syndicales appelées à être représentées au sein des comités techniques paritaires spéciaux des directions d'administration centrale du ministère de l'équipement, des transports et du logement ;

Vu le procès-verbal du 25 octobre 2001 à la consultation du personnel organisée le même jour afin de déterminer la représentativité des organisations syndicales appelées à être représentées au comité technique paritaire spécial de la direction du personnel et des services,

Arrête:

Article 1er

Sont nommés membres du comité technique paritaire spécial de la direction du personnel et des services en qualité de représentants de l'administration :

Membres titulaires

Jean-Pierre Weiss, ingénieur général des ponts et chaussées de 2º classe ;

Patrick Berg, administrateur civil hors classe;

Patrick Laporte, administrateur civil hors classe;

Michel-François Citerne, cete assistant classe D;

Agnès Desmarest-Parreil, administratrice civile hors classe;

Thierry Duclaux, ingénieur en chef des ponts et chaussées ;

Jean-Claude Ruysschaert, ingénieur des ponts et chaussées ;

Gérard Baudouin, ingénieur en chef des ponts et chaussées ;

Luc Begassat, administrateur civil 1re classe;

Jean-Claude Gazeau, ingénieur en chef des ponts et chaussées.

Membres suppléants

François Hanus, ingénieur en chef des ponts et chaussées ;

Jean-François Crola, RIN hors catégorie;

Jean Bruneau, ingénieur en chef des ponts et chaussées ;

Marie-claire Bozonnet, ingénieure divisionnaire des travaux publics de l'Etat ;

Georges Murat, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'Etat ;

Jany Augé, attachée principale d'administration centrale 1^{re} classe ;

France Delagenière, attachée principale d'administration centrale 2^e classe ;

Alain Robez, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'Etat;

Suzanne Parrot-Schadeck, attachée principale d'administration centrale 2^e classe ;

Yves Gavalda, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'Etat.

Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'équipement, des transports et du logement.

Pour le ministre et par délégation : *Le directeur du personnel et des services*, J.-P. Weiss